

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

ULLMER A. & C. BERNE

ABONNEMENTS

Un an : Six mois :

Suisse	6 fr.	3 fr.
Autres pays	10 »	5 »

On s'abonne à tous les bureaux de poste

Prix du numéro 10 centimes

**La Société intercantonale des Industries du Jura et la
FÉDÉRATION HORLOGÈRE SUISSE**

L'initiative prise en janvier 1886 par la population horlogère biennoise avait, on s'en souvient, à la suite de l'imposante assemblée populaire de la Tonhalle, donné le jour à un certain nombre de travaux traitant des causes de la décadence de l'industrie horlogère et des remèdes à y apporter.

La Société intercantonale des industries du Jura, seule société s'occupant alors, d'une manière suivie, des intérêts généraux de notre principale industrie nationale, ne resta pas indifférente au grand mouvement qui poussait tant de généreux esprits à la recherche de la solution d'un problème qui touche à notre avenir économique, elle entra courageusement en lice.

Ce fut un événement; l'idée du regroupement de nos forces prenait corps; l'attention des populations horlogères neuchâteloises et genevoises était attirée sur un mouvement qui, jusqu'alors, semblait ne passionner que la région biennoise et celle du vallon; l'Intercantonale, en prenant sous son patronage l'organisation d'une grande fédération de nos intérêts industriels et en la couvrant de son autorité morale, imprimait à cette œuvre son caractère d'utilité publique.

D'accord avec les conclusions du plus grand nombre des travaux cités plus haut, le bureau de cette société publiait, à la date du 20 octobre 1886, un avant-projet de statuts auquel il donna une grande publicité en le distribuant à tous les intéressés. Le 28 décembre de la même année, le bureau de l'Intercantonale, complété par les délégués de ses différentes sections, se réunissait à Neuchâtel en commission d'étude, pour examiner et discuter cet avant-projet et prendre connaissance des vœux exprimés par les délégués au nom des sections qu'ils représentaient.

L'avant-projet, prévoyant une organisation semblable à celle qui régit l'*Association des brodeurs de la Suisse orientale*, était basé sur l'idée de la solidarisation des intérêts horlogers, par une entente entre les associations patronales et ouvrières. Les dispositions les plus importantes étaient les suivantes :

1^o Il est formé une association syndicale de tous les commerçants, fabricants et ouvriers en horlogerie, domiciliés en Suisse, et facultativement de ceux domiciliés hors territoire suisse.

2^o Les membres de l'association s'engagent :

a) A ne donner du travail en horlogerie qu'à des membres de l'association, à n'acheter des montres que de ceux-ci, respectivement, à ne recevoir de travail que des membres de l'association, et, pour toutes ventes de montres entre fabricants ou commerçants en gros domiciliés en Suisse, à ne vendre qu'aux dits membres.

b) A respecter les prix minimum, élaborés par les syndicats professionnels des diverses branches ou parties de l'horlogerie, pour autant que ces tarifs auront été acceptés par le Comité central qui est seul compétent pour en décréter la mise en vigueur.

c) Pour les industriels producteurs, à respecter les heures de travail maximum qui seront fixées dans les mêmes conditions que celles énoncées sous lettre b.

3^o Les contraventions aux engagements a, b, c sont punies d'amendes et d'expulsions.

Comme on le voit par les citations que nous venons d'en faire, cet avant-projet prévoyait une organisation complète, ne laissant rien au hasard et groupant sous son action tous les éléments qui composent notre activité industrielle et commerciale.

Nous ne citons pas les autres articles qui ont trait à l'organisation intérieure de la Fédération et ne contiennent, par conséquent, aucune déclaration de principe.

ANNONCES

Provenant de la Suisse . . . 20 ct. la ligne
» de l'étranger . . . 25 »
Minimum d'une annonce 50 centimes
Les annonces se paient d'avance

Bureaux : Rue Neuve 38^a

La commission, dans sa séance du 28 décembre 1886, se livra à une étude approfondie du projet soumis à son examen; mais, des divergences de vues profondes se firent jour au début même de la discussion et l'on s'aperçut bien vite que, si le bureau de l'Intercantonale avait été unanime pour introduire dans son travail certaines dispositions qui lui paraissaient essentielles, la même unanimité ne se produisait pas de la part des délégués.

La disposition de l'article 2^o, lettre a, visant les rapports des fabricants ou commerçants en gros domiciliés en Suisse, fut particulièrement combattue et, par motif d'opportunité, on convint d'abandonner momentanément le côté commercial du problème et de s'en tenir, pour le début de l'organisation fédérative, aux seules questions se rattachant aux rapports entre patrons et ouvriers.

Mais ici encore, des opinions très différentes furent exprimées et la disposition obligeant les membres de l'association à ne donner du travail en horlogerie qu'aux adhérents, ne trouva pas grâce devant l'opposition de quelques délégués qui la considérèrent comme une atteinte à la liberté individuelle.

En fin de compte, on remit à une commission de rédaction, composée de MM. Robert-Comtesse, conseiller d'Etat, à Neuchâtel, J. Perrenoud, secrétaire de l'Intercantonale, et du Comité de la Société des fabricants d'horlogerie de la Chaux-de-Fonds, le soin d'élaborer un projet de statuts fédératifs, en tenant compte des résolutions prises et des modifications apportées à l'avant-projet.

Il nous paraît utile de rappeler les bases sur lesquelles devait être conçu ce deuxième projet; nous ne pouvons mieux le faire qu'en les indiquant telles que nous les avons résumées dans notre compte-rendu de l'assemblée du 28 décembre, paru dans le n° 2 de ce journal; les voici:

a) La Fédération horlogère cherchera à réaliser la régularisation des conditions du travail par l'entente entre patrons et ouvriers et l'application du principe de la solidarité entre tous les groupes.

b) Les prix minimum du travail et des salaires, admis par le Comité central après un sérieux examen et en tenant compte de la concurrence étrangère, seront respectés par les membres de l'association.

c) Il sera établi une journée normale de travail.

d) Il sera nommé un Comité central composé de quatre patrons, de quatre ouvriers et du secrétaire permanent de l'association. Ce Comité aura pour mandat de trancher souverainement tous les différends soumis à son arbitrage.

e) M. J. Perrenoud, secrétaire actuel de l'Intercantonale, remplira de suite les fonctions de secrétaire permanent provisoire.

f) Il sera fait au plus vite, de pressantes démarches auprès des différents groupes de fabricants, pour les engager à se syndiquer sans retard.

g) Un projet d'association, rédigé par les soins de bureau de l'Intercantonale, sera soumis à une assemblée générale de tous les intéressés. L'Intercantonale et le secrétaire provisoire déposeront leur mandat dans cette assemblée.

Nous avons publié, dans notre numéro du 18 février écoulé, avec les commentaires qui accompagnaient l'envoi qui nous en a été fait par le secrétaire de l'Intercantonale, le projet de statuts élaboré par la commission de rédaction. Il nous paraît intéressant d'en faire une brève analyse et de mettre en lumière les points par lesquels il se rapproche ou s'éloigne de l'avant-projet et des résolutions générales auxquelles s'étaient ralliés, en principe, les délégués à l'assemblée de décembre.

(A suivre.)

NOUVELLES DES ASSOCIATIONS

Faiseurs d'échappements de Bienne et environs.

L'assemblée de dimanche dernier a été très fréquentée. Elle procéda, suivant décision du congrès des délégués des 13 et 14 mars, à la nomination du Comité central composé de cinq membres. La sous-section de Morat est autorisée, sur sa demande, à former une section de la Fédération. Les comptes ont été approuvés d'après le rapport des vérificateurs.

Levée d'interdiction.

Le bureau du Comité central de la Fédération suisse des ouvriers monteurs de boîtes porte à la connaissance des sections en particulier et des membres de la Fédération en général, qu'ensuite d'une entente à l'amiable avec les patrons de St-Imier, la section mettra son tarif minimum en vigueur à partir du 11 avril. Conséquemment, l'interdiction de cette localité est levée.

Au nom du bureau du Comité central :
Le Secrétaire, Le Président,
I. IMHOFF. J. CHATELAIN.

Interdiction.

A la requête de la section de Chaux-de-Fonds, le bureau du Comité central de la Fédération suisse des ouvriers monteurs de boîtes prononce l'interdiction de l'atelier de MM. Robert frères, aux Eplatures, pour cause de non-adhésion au tarif de la section de Chaux-de-Fonds.

Au nom du bureau du Comité central :
Le Secrétaire, Le Président,
I. IMHOFF. J. CHATELAIN.

Manifestations en faveur de l'introduction des brevets d'invention en Suisse.

Par lettres parvenues jusqu'au 14 avril 1887, les sociétés, associations et corporations ci-après désignées s'adressent au Conseil des Etats, les unes, au nombre de 28, pour lui rappeler les pétitions précédemment envoyées par elles aux Chambres fédérales et demandant l'introduction des brevets d'invention en Suisse, — les autres, au nombre de 29 (celles marquées d'un astérisque), qui ne s'étaient pas encore exprimées dans la question, pour lui annoncer qu'elles se joignent aux dites pétitions ; les unes et les autres insistent vivement pour que la question soit tranchée sans de plus longs retards, dans un sens affirmatif :

1. Société suisse pour la protection des inventions et des modèles et dessins (9 avril)
2. *Section de Zurich de cette société (14 ct.)
3. *Section de Berne de cette société (7 avril)
4. *Section de St-Gall de cette société (9 ct.)
5. *Kaufmännischer Verein de Coire (11 ct.)
6. Chambre du commerce de Genève (6 ct.)
7. Société intercantonale des industries du Jura (7 avril)
8. Société industrielle et commerciale de La Vallée (7 avril)
9. Conseil de commerce du Locle (12 avril)
10. Société industrielle et commerciale de Porrentruy (8 avril)
11. Société industrielle de St-Gall (7 avril)
12. *Personnel enseignant de l'école d'horlogerie de Bienne (8 avril)
13. *Commission de l'école d'horlogerie de Fleurier (11 avril)
14. Commission de surveillance de l'école cantonale des arts industriels de Genève (10 avril)
15. Société des fabricants d'horlogerie et chefs d'ateliers de Bienne et environs (9 avril)
16. *Société suisse des patrons monteurs de boîtes (Bienne, 14 avril)
17. Fédération suisse des ouvriers monteurs de boîtes (Bienne, 6 avril)
18. Société des repasseurs, démonteurs et remonteurs de Bienne (8 avril)
19. *Société des ouvriers faiseurs d'échappements de Bienne et environs (6 avril)
20. Association des fabricants et marchands de bijouterie, joaillerie, orfèvrerie de Genève (9 avril)
21. Société des horlogers de Genève (9 avril)
22. *Société des faiseurs de ressorts de Genève (7 avril)
23. *Société des ouvriers graveurs de Genève (7 avril)
24. *Gewerberath du canton de Berne (12 ct.)
25. *Société des arts et métiers de Berne (12 avril)
26. *Corporation des ouvriers sur fers et métaux de Bienne et environs (10 avril)
27. *Corporation des ouvriers sur métaux de Soleure et environs (10 avril)
28. Société des arts et métiers du district de Berthoud (8 avril)
29. Société industrielle de Heimberg (8 avril)
30. *Meister-Verein de Rorschach (8 avril)

31. Gewerbeverein de St-Gall (9 avril)
32. *Section des brodeurs de Vilters (7 avril)
33. *Section des brodeurs de Waldstatt (10 ct.)
34. *Giessereifachverein de Zurich et environs (7 avril)
35. *Section d'Aigle de la Société vaudoise d'agriculture et de viticulture (9 avril)
36. *Section de Payerne de la même société (7 avril)
37. *Société d'agriculture de Chamoson (9 ct.)
38. *Société d'agriculture de Wangen (9 ct.)
39. *Bernische Künstlergesellschaft (Berne)
40. *Société économique et d'utilité publique de Fribourg (13 avril)
41. Société neuchâteloise d'utilité publique (Neuchâtel, 7 avril)
42. Société fédérative des typographes de la Suisse romande (Lausanne, 8 avril)
43. Section de Zofingue de la Société suisse des voyageurs de commerce (11 avril)
44. *Association des commis de Genève (7 ct.)
45. Comité cantonal du Grütli d'Appenzell R.-Ext. (Hérizau 11 avril)
46. Comité cantonal du Grütli de Bâle-campagne (Muttenz 10 avril)
47. Comité cantonal du Grütli des Grisons (Coire 11 avril)
48. Comité cantonal du Grütli de St-Gall (St-Gall 9 avril)
49. *Section du Grütli d'Aadorf (Thurgovie) (9 avril)
50. Section du Grütli de Gais (8 avril)
51. Section romande du Grütli de Lausanne (10 avril)
52. Section du Grütli de Madretsch (10 avril)
53. » » » de Mühlau (avril)
54. » » » de Rothenhausen (11 ct.)
55. » » » de Soleure (10 avril)
56. » » » de Subigen (10 avril)
57. » » » de Urnäsch (10 avril)

Note sur le recuit de l'acier et les moyens de l'obtenir.

On sait que l'acier trempé perd peu à peu, à mesure qu'on le réchauffe, les propriétés que la trempe lui avait données. Jusqu'à 215° environ, les effets du recuit sont à peine sensibles ; mais entre 215° et 325°, ils deviennent très marqués, et permettent de donner à l'acier la qualité que l'on désire.

Le point essentiel est de chauffer une température déterminée pour obtenir toujours les mêmes effets. On s'aide, pour cette détermination, des couleurs que prend le métal à mesure qu'on le chauffe ; mais on peut aussi bien déterminer directement la température dans un bain ou dans une étuve au moyen d'un instrument convenable. Le mercure bouillant à 357°, le thermomètre construit avec ce liquide permet d'apprecier facilement jusqu'à 330° environ.

Pour ces températures élevées, les constructeurs fournissent des thermomètres dans lesquels on a introduit, au-dessus du mercure, une petite quantité d'azote, qui empêche la rupture de la colonne mercuriale et régularise les indications. Il faut seulement tenir compte du fait que le verre des thermomètres exposés à des variations un peu étendues de température se modifie ; la capacité du réservoir change, et il en résulte un abaissement du zéro. Les indications données par le thermomètre sont alors trop petites ; mais il est facile de déterminer la correction en plongeant l'instrument dans la glace fondante, et en notant le degré marqué ; le chiffre de ce degré indique la correction à ajouter aux indications du thermomètre. Il est bon de répéter de temps en temps cette observation, le déplacement du zéro étant souvent fort lent et pouvant durer très longtemps.

Au point de vue pratique, il est du reste inutile de connaître exactement la température à laquelle on opère, pourvu que l'on puisse être certain de reproduire toujours la même. C'est ce qu'il est facile de faire avec un thermomètre quelconque, en faisant quelques essais préliminaires sur des objets de même nature que ceux que l'on veut recuire.

Pour chauffer les objets, on peut employer une étuve à air chaud, ou mieux encore, surtout s'ils ont une certaine dimension, un bain liquide dans lequel on fait plonger un récipient en fer pouvant se fermer et dans lequel on place les objets à recuire. Le thermomètre n'est pas plongé dans le bain, mais dans un tube de fer noyé dans le liquide ; on a ainsi la facilité de le sortir, et il court moins de chance de se briser. Comme liquide, le meilleur est un alliage de plomb et d'étain ; plus l'alliage contient d'étain, plus il est fusible. L'huile ne convient pas, à cause de la mauvaise odeur qu'elle dégage aux températures élevées ; mais on peut se servir de paraffine, qui n'a pas cet inconvénient. Si l'on emploie un bain de capacité un peu grande, il est relativement facile de maintenir sa température constante ; les objets sont ainsi soumis également à la même température et recuits uniformément. La température ne variant pas, on peut aussi les laisser plus ou moins longtemps dans le bain.

Le chauffage au gaz est indiqué toutes les fois qu'il est possible ; en cas contraire, il faudrait employer des fourneaux à pétrole, ou tout autre moyen permettant un réglage facile et prompt de la température. Dans le cas d'une étuve à air, où les variations de température sont beaucoup plus à craindre, il serait bon d'avoir un régulateur de température agissant automatiquement. Il en existe de plusieurs modèles chez les constructeurs d'instruments à l'usage des chimistes.

(*Journal suisse d'horlogerie.*)

NOUVELLES DIVERSES

Conseil des Etats. — La Chambre a entendu mercredi deux grands discours sur la question des brevets d'invention, l'un de M. Rieter, hostile au projet, l'autre de M. Deucher, conseiller fédéral, par contre favorable à la protection.

Fédération ouvrière. — En rendant compte de la récente assemblée d'Aarau où a été constituée la fédération ouvrière suisse, le *Journal de Bruxelles*, organe conservateur, dit :

« Les travailleurs suisses viennent de donner une excellente leçon aux meneurs du soi disant parti ouvrier belge. Au lieu de se disputer la direction des sociétés ouvrières et d'en exclure ceux qui ne partagent pas leurs théories ; au lieu de faire de la politique et de prêcher la révolte contre les autorités civiles et religieuses, les organisateurs de la Fédération suisse admettent dans leurs rangs tous les travailleurs sans distinction de religion et de parti. Ils ne poursuivent qu'un programme purement économique et réclament l'appui de l'Etat et de tous les hommes de cœur pour résoudre l'importante question des relations entre le capital et le travail. Le succès d'une semblable fédération est assuré d'avance ».

Horlogerie et bijouterie. — Une mesure réclamée par l'horlogerie et la bijouterie pour les expéditions en France va entrer en vigueur dans ce pays, ensuite d'une loi du 9 avril 1887 ; il s'agit des limites de dimension des boîtes de valeurs déclarées confiées à la poste, fixées depuis 1873, à

5 cm en hauteur et 8 cm en largeur et qui désormais seront portées à 10 cm uniformément en tous sens.

Importation en Bulgarie. — Des maisons de commission de Sophia s'étant adressées à des industriels étrangers en se prévalant du titre de fournisseurs du gouvernement bulgare et entre autres de celui de « Fournisseurs d'équipements et matériaux militaires du gouvernement princier bulgare » le ministère de la guerre de Bulgarie a fait connaître, par un avis du 7 février 1887, qu'il n'a jamais donné aucun privilège exclusif et qu'aucun fournisseur privilégié n'existe en Bulgarie, car cela serait contraire aux lois du pays.

Rubis artificiels. — L'académie des sciences de France a entendu, dans sa séance du 14 mars, un intéressant exposé de la question des rubis artificiels qui préoccupent avec tant de raison les cercles industriels utilisant les rubis. D'après les expériences faites, en recherchant l'effet des principaux fluorures, on a constaté que le fluorure de calcium par exemple possédait un pouvoir minéralisateur remarquable et que leur rôle avait dû être considérable dans la formation des minéraux. Et non seulement on est parvenu à faire cristalliser 12 parties d'alumine avec 1 partie de fluorure de calcium ; mais on a découvert que le fluorure agissait même à distance et sans contact avec l'alumine. Ainsi, de l'alumine provenant de la calcination d'alun ammonical, séparée du fluorure par une lame de platine percée de trous imperceptibles et chauffée, durant trois heures, au rouge blanc, dans un creuset de platine, a donné naissance à de beaux cristaux d'alumine, c'est-à-dire des rubis. Il n'est pas nécessaire d'insister sur l'importance de ces faits, que nous signalons d'une manière toute particulière à l'attention des personnes qui s'occupent du commerce des rubis ou qui les mettent en œuvre.

Enseignement professionnel. Belgique. Dans une récente réunion de l'Association des écoles professionnelles belges, son président, M. A. d'Oultremont, a montré par des exemples, que ses fonctions de commissaire général aux expositions internationales lui ont fait reconnaître les précieux avantages d'une éducation professionnelle primaire qui donne aux jeunes travailleurs une aptitude générale qu'ils peuvent appliquer à divers travaux et qui leur permet d'assurer leur existence en mainte occasion.

Cette association se propose de provoquer en Belgique la création d'écoles professionnelles ayant pour but de former des ouvriers capables dans toutes les branches de l'industrie nationale et d'aider, par cet enseignement, à l'établissement de nouvelles industries. De préférence, ces écoles seront fondées dans les centres populaires du pays, en tenant compte de leurs besoins industriels et des ressources obtenues. Les premières écoles professionnelles seront créées à Bruxelles, où existe déjà une école de tailleur très prospère. On attend de cette institution un important développement du travail national.

Musées commerciaux. — Le bureau d'information et l'exposition permanente ouverts à Bâle par les soins du gouvernement de la République Argentine font partie de tout un système de propagande et de renseignements sur la République Argentine, en Europe et dans l'Amérique du Nord. Un décret du 25 novembre 1886 a jeté les bases de cette organisation qui prévoit l'ouverture dès février 1887, à Paris, Londres, Berlin, Vienne, New-York et Bruxelles, de bureaux analogues à celui créé à Bâle. Chaque bureau aura à sa tête un directeur aux appointements de 18,000 francs par an et disposant annuellement d'une somme

de 9000 francs pour loyer des locaux et autres frais exigés par le fonctionnement des agences. L'article 5 du décret en question dit que : « Pour coopérer à l'œuvre qu'a en vue la présente organisation, les directeurs des agences mettront tout leur zèle à rectifier par la presse les nouvelles erronées qui seront propagées sur des sujets relatifs à la situation et aux progrès du pays. Ils rédigent et feront imprimer des brochures et des notices spécialement en français, anglais, allemand et espagnol, contenant des informations sur la république, et qui seront distribuées périodiquement à profusion dans les centres de population où il conviendra le plus de propager la connaissance du pays et de ses conditions générales ».

Pays-Bas. — La *Deutsche Konsulats-Zeitung* annonce que l'association pour l'exportation du royaume de Saxe vient d'établir un musée commercial d'échantillons à Amsterdam. Jusqu'à présent, 110 membres des différentes branches de l'industrie ont notifié leur adhésion et l'on s'attend à voir cet exemple suivi de beaucoup d'autres.

Monnaie fédérale. — Le Département fédéral des Finances, dans son rapport de gestion de l'année 1886, cite le fait assez curieux qu'au retrait de nos anciennes pièces de 20, 10 et 5 centimes, un nombre énorme n'a pas été présenté à la Caisse fédérale. L'émission avait été de 15,888,608 pièces de 20, de 17,694,848 de 10 et de 26,513,566 de 5 centimes. Sur les premières, le 27,68 % manquait à l'appel ; dans les deux autres catégories, 40,49 et 61,45 %. Les pièces qui n'ont pas été présentées et qui sont au nombre de 26 millions, contenaient 4,844 kilos d'argent, représentant une valeur de 823,583 francs.

L'émission de billets des 33 banques a atteint le chiffre de 140,300,000 fr. Les billets en circulation représentaient en moyenne 92,1 % de la somme d'émission. Le numéraire a un peu augmenté, mais la disproportion entre le papier et le numéraire a suivi une marche ascendante, le dernier n'atteignant que le 52,5 % de la circulation. D'après le Département des finances, cette situation nécessiterait une révision fondamentale de la loi sur les billets de banque.

Dans le courant de l'année 1886, la monnaie fédérale a livré 5 millions de pièces de 20 fr. ; 1,600,000 francs de pièces de 2 fr. ; 1 million de pièces de 1 fr. et 20,000 fr. de 2 centimes. Dans le but d'empêcher autant que possible l'exportation des pièces de 20 francs, il en a été remis pour 3,650,000 fr. aux banques d'émission à condition que celles-ci les gardent comme partie de leur numéraire de garantie. La caisse fédérale en conserve également pour une certaine somme dans ses dépôts.

La caisse fédérale a fait quelques affaires d'escompte, son portefeuille contenant jusqu'à 5 millions 1/2 de francs de papier par mois. Le profit de ces opérations s'est élevé à 80,120 francs.

Chemins de fer. — Les administrations des chemins de fer suisses informent le public qu'elles ont décidé, avec l'approbation de l'autorité fédérale, de modifier les formulaires actuels des *lettres de voiture* pour les expéditions à grande et à petite vitesse. Les lettres de voiture d'après l'ancien modèle, soit celles établies par les compagnies de chemins de fer elles-mêmes, soit celles établies en conformité du décret fédéral du 31 octobre 1879, par les particuliers, seront encore admises jusqu'au 31 décembre 1887, tandis qu'à partir du 1^{er} janvier 1888 les nouveaux formulaires seront exclusivement employés. Le public est en conséquence invité à limiter sa provision de lettres de voiture

(ancien formulaire), aux besoins de 1887. Le nouveau formulaire est déposé dans toutes les gares à la disposition du public.

— Le 1^{er} avril 1887 sont entrées en vigueur en Suisse, en Allemagne, en France, en Italie et en Autriche-Hongrie des prescriptions au sujet de la *fermeture douanière des wagons de chemins de fer dans le service international*; il en est de même des dispositions concernant l'*unité technique en matière de chemins de fer*, auxquelles la Roumanie et les Pays-Bas ont également déclaré adhérer.

Publication de l'administration des postes suisses. — Plusieurs journaux ayant annoncé que le *gommage des timbres-poste* se faisait actuellement au moyen de dextrine, substance que ces journaux disent être peu appétissante et même nuisible à la santé, l'administration des postes suisses fait savoir que depuis plus de 10 ans on emploie pour le gommage des timbres-postes une solution de gomme arabique pure dans laquelle entre un quart de dextrine. Cette adjonction a pour effet de rendre le gommage moins cassant et de permettre l'emploi des timbres-poste sans risquer de les déchirer.

L'outil aux douzièmes.

Dans l'horlogerie, on a admis la ligne et le douzième de ligne pour mesurer les longueurs et les épaisseurs des différentes pièces, seulement les outils qu'on emploie sont souvent inexacts, mal fabriqués ou faussés par l'usage: ceci arrive principalement pour l'outil aux douzièmes et beaucoup de personnes n'ont aucune base pour contrôler et réparer un outil faux. Nous pensons qu'il est utile d'indiquer la valeur exacte du douzième en fractions de millimètres.

On compte l'ancienne toise, de 6 pieds ou 72 pouces, ou 844 lignes, ou 10,368 points ou douzièmes, égale 1949 millimètres, ce qui donne pour le douzième 1949/10,368 ou environ 0,188 m/m; ce chiffre est suffisamment exact pour la pratique, car pour une mesure de 20 douzièmes d'épaisseur, on trouve une différence de seulement 6/10,000 de millimètres avec les calculs des savants qui ont établi en dernier lieu la longueur exacte du mètre. Ils indiquent le mètre égal à 443 ^{312/1000} lignes ancienne mesure. Donc pour acheter maintenant un outil aux douzièmes juste ou vérifier un ancien il suffit de se procurer quelques types en acier trempé ou autre matière, nous indiquons en acier trempé parce qu'il est très facile de s'en procurer chez les fabricants d'aiguilles qui peuvent étamper avec leur outillage des petites rondelles en acier laminé.

Ci-joint un petit tableau jusqu'à 20 douzièmes et nous aimeraisons le voir adopté par tous les ouvriers qui emploient souvent le douzième : pierrières, perceurs, etc.

$\frac{1}{4}$ douzième	=0,047 m/m	6 douzièmes	=1,128 m/m
$\frac{1}{2}$	" 0,094 "	$6\frac{1}{2}$	" 1,222 "
$\frac{3}{4}$	" 0,141 "	7	" 1,316 "
1	" 0,188 "	$7\frac{1}{2}$	" 1,410 "
$1\frac{1}{4}$	" 0,225 "	8	" 1,504 "
$1\frac{1}{2}$	" 0,282 "	$8\frac{1}{2}$	" 1,598 "
$1\frac{3}{4}$	" 0,329 "	9	" 1,692 "
2	" 0,376 "	$9\frac{1}{2}$	" 1,786 "
$2\frac{1}{4}$	" 0,423 "	10	" 1,880 "
$2\frac{1}{2}$	" 0,470 "	11	" 2,068 "
$2\frac{3}{4}$	" 0,517 "	12	" 2,256 "
3	" 0,564 "	13	" 2,444 "
$3\frac{1}{4}$	" 0,611 "	14	" 2,632 "
$3\frac{1}{2}$	" 0,658 "	15	" 2,820 "
$3\frac{3}{4}$	" 0,705 "	16	" 3,008 "
4	" 0,752 "	17	" 3,196 "
$4\frac{1}{4}$	" 0,799 "	18	" 3,384 "
$4\frac{1}{2}$	" 0,846 "	19	" 3,572 "
$4\frac{3}{4}$	" 0,893 "	20	" 3,760 "
5	" 0,940 "	ou plus exact	
$5\frac{1}{2}$	" 1,034 "	$20/12=3,759325 \text{ m/m.}$	

CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES

Les Brenets, le 19 avril 1887.

Monsieur le rédacteur,

Votre correspondant locois écrit, dans le dernier numéro du journal, que le délégué du Locle au Comité central ouvrier organisera prochainement une assemblée populaire dans notre village pour développer l'idée de la Fédération horlogère.

C'est avec infiniment de plaisir que j'ai pris connaissance de ce projet; car la population exclusivement horlogère des Brenets doit être au plus vite ralliée au mouvement. Je crois d'ailleurs que le délégué au Comité central prêchera à des convertis; car, autant que j'en puis juger par les nombreux ouvriers auxquels j'ai eu l'occasion de parler de la Fédération, l'idée d'une union sur des bases solides de tous nos intérêts industriels, est généralement sympathique.

Seulement, on n'a que des idées assez vagues sur les voies et moyens à employer pour réaliser le but désiré et quelques ouvriers, chez nous du moins, se figurent qu'il y aura certaines difficultés d'application qui rendront inutiles les efforts que l'on aura tentés de part et d'autre.

Je ne sais pas bien exactement quelles sont les idées de nos fabricants sur ce sujet. Jusqu'ici, ils ne disent pas grand chose et attendent de voir, faisant en cela, comme leurs confrères du Locle qui, s'il faut en croire l'un de vos correspondants de cette localité, auraient nommé il y a deux mois un Comité qui n'a pas encore donné signe de vie. Comme il est probable que les fabricants des Brenets feront partie du syndicat des fabricants du Locle, nous ne pourrons trop leur en vouloir de ne s'être pas mis en avant.

Nous savons cependant, que certains fabricants parlent de la future Fédération en des termes qui pourraient faire croire qu'ils ne la prennent pas au sérieux et qui rient des efforts que des citoyens courageux et désintéressés font pour relever notre industrie horlogère. L'assemblée populaire annoncera leur donnera l'occasion d'exprimer tout haut et publiquement ce qu'ils se disent entre eux; et comme cela, notre population ouvrière saura si elle a à faire à des hommes qui se préoccupent de son sort et de l'avenir économique de leur pays, ou si elle travaille pour de simples marchands dont toute la science sociale se résument dans cette simple mais cruelle devise : *Payer l'ouvrier aussi peu que possible et vendre aussi cher que possible.*

Nous nous permettons de conseiller aux personnes qui viendront tenir l'assemblée des Brenets d'y convoquer tout le monde, ouvriers comme patrons, et de provoquer un débat contradictoire, permettant de savoir bien au juste à qui l'on a à faire. C'est d'ailleurs comme cela qu'il faudrait procéder partout, si l'on veut connaître exactement le terrain sur lequel on marche. Dans cette question de la Fédération, il est permis de dire *qui n'est pas avec nous est contre nous*. Ceci, autant pour certains ouvriers que leur bêtise ou leur manque de courage tiennent en dehors du mouvement, que pour un trop grand nombre de patrons qui, n'osant pas se mettre ouvertement contre le mouvement, font tout leur possible pour l'enrayer, pour lui susciter des obstacles et pour faire une situation impossible aux travailleurs qui ont assez d'énergie pour se mettre en avant.

Nous savons aussi que certains hommes, qui se croient très malins, cherchent à tourner en ridicule ceux qui envisagent comme un devoir de chercher l'amélioration du sort du plus grand nombre et qui haussent les épaules en proclamant la doctrine du laisser faire et laisser passer. Eh bien, nous sommes

saisis d'un profond sentiment de pitié quand nous nous trouvons en présence de ces demi-satisfis que leur égoïsme empêche de voir plus long que leur nez et qui ne s'aperçoivent pas que la décadence de notre industrie horlogère les atteint autant si non plus que les ouvriers.

Et puis, il faut être singulièrement endurci ou borné, pour trouver qu'il y a matière à rire dans des circonstances aussi critiques que celles que nous traversons. Ce n'est pas lorsque toute une population qui n'a d'autres ressources que celles que lui fournit l'industrie dont elle vit, se voit d'année en année toujours plus exposée au chômage et par conséquent à la diminution du gain, qu'il peut être de saison de plaisanter ceux qui cherchent un remède à cette déplorable situation.

Que les indifférents y prennent garde; si le mouvement si bien commencé devait être arrêté dans son essor par la faute des égoïstes, des gens à courte vue et des mauvais pliants qui se réjouissent des malheurs d'autrui, nous marcherons alors à grands pas au devant de la ruine définitive de l'industrie qui nous fait vivre. Alors, il n'y aura plus à rire pour personne.

Dans une prochaine correspondance, je vous parlerai d'un autre côté de la question.

Recevez, etc.

Chaux-de-Fonds, le 18 avril 1887.

Mon cher rédacteur,

Vous avez publié, dans le n° 17 de la *Fédération*, une lettre de Fleurier en date du 12 courant, à laquelle je n'aurais pas attaché grande importance si, de différents côtés, elle ne m'avait été présentée comme la démonstration que travailler dans le sens de la Fédération est une utopie.

Ainsi que vous l'avez exprimé dans les commentaires dont vous faites suivre cette lettre, le regroupement de nos forces horlogères se poursuit vigoureusement, sûrement, mais sans bruit il est vrai; aussi, j'accepte comme un compliment et non comme une critique moqueuse, cette appréciation de votre correspondant, que le Secrétariat permanent travaille d'une façon bien modeste.

On ne peut contenter tout le monde et son père, dit un proverbe. Je connais trop cette vérité pour être impressionné plus que de raison par les critiques des indifférents ou des adversaires. Nous irons tous droit notre chemin, conviant ceux qui ont quelque souci de notre avenir industriel à nous prêter le concours de leur bonne volonté et de leurs lumières.

Recevez, mon cher rédacteur, mes bien cordiales salutations.

JAMES PERRENOUD.

Berne. — Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que le Conseil des Etats a voté l'entrée en matière concernant les brevets d'inventions par 28 voix contre 12.

AVIS

Les annonces concernant les offres et demandes d'ouvriers ou d'employés pour l'horlogerie, ainsi que les convocations d'assemblées d'associations patronales et ouvrières jouiront d'un prix de faveur et seront insérées à raison de 10 centimes la ligne ou son espace.

Petite Poste.

M. H. B., Locle. Vous pourrez plus facilement prendre des renseignements sur place.

M. S. M., Chaux-de-Fonds. Attendez la prochaine réunion du Comité central ouvrier.

Le rédacteur responsable : Fritz HUGUENIN.

ATTENTION !

Nous rendons attentifs tous les ouvriers et ouvrières travaillant sur la partie des cadans, à ne pas entreprendre d'occupation chez les fabricants suivants, non-adhérents à la Fédération des fabricants de cadans d'émail.

MM. Hadorn-Jeanneret (Bienne), Tritten (Bienne), Ruch (Granges), Ch. U. Perret (Neuveville), Luginbühl (Moutier).

Ceci afin de ne pas entraver l'action et décisions prises par la section, entrés en vigueur à la date du 15 avril écoulé.

Au nom de l'Union des ouvriers falseurs de cadans de Bienne et environs :

141

LE COMITÉ.

AVIS

Conformément aux modifications apportées au règlement, nous portons à la connaissance de la population horlogère que les contre-maîtres et visiteurs peuvent faire partie de l'Association. Nous rendons également attentifs les ouvriers ne faisant pas encore partie de la Société des repasseurs, démonteurs et remonteurs, que la mise d'entrée sera fixée à fr. 5 à partir du 1^{er} mai.

Au nom de la Société des repasseurs, démonteurs et remonteurs :

133

LE COMITÉ.

ÉCOLE D'HORLOGERIE de Bienne

Enseignement professionnel dans les deux langues.

Atelier spécial pour les jeunes gens désirant seulement apprendre les échappements.

Atelier de mécanique outillé d'après les plus nouveaux systèmes.

THÉORIE APPLIQUÉE

La nouvelle année scolaire commencera au mois d'avril courant. Les parents qui désiraient placer leurs enfants sont priés de se faire inscrire dès maintenant.

LA COMMISSION.

86

ETABLISSEMENT MÉTALLURGIQUE

Achat de cendres et lingots sur essai

Fonte de déchets de toute nature

et essayeur de matières or et argent

AUFRANC & CIE
B I E N N E

Dépôt de coke de St-Etienne — Charbons de bois
Creusets de toutes espèces

GROS ET DÉTAIL

57

Fabrication de contre-pivots en tous genres
MEYLAN-GUIGNARD & Cie

LE LIEU (Val. de Joux, Vaud)

Contre-pivots sertis et non sertis, tels que : rubis, saphir, grenat, vermeil, verre, etc.

Sertissage de coquerets

Rosillons bleus Boston, écuelles, pierres pour aiguilles

Ouvrage soigné et courant

123

P R O M P T E E X É C U T I O N

FABRIQUE D'HORLOGERIE

PAR PROCÉDÉS MÉCANIQUES

Spécialité de Remontoirs au pendant

SYSTÈME INTERCHANGEABLE

53

AEBY & LANDRY

MADRETSCH, près BIENNE (Suisse)

Médailles aux expositions de Philadelphie, Paris, Rome, Chaux-de-Fonds, Bienne, Amsterdam et Anvers

Mention de 1^{re} classe à l'exposition nationale de Zürich 1883

Fabrication d'Horlogerie

Spécialité
de
MONTRES
pour
DAMES

J. AEGLER
Vignoble - Rebberg
BIENNE

RÉGULATEURS
et
RÉVEILS
Grand Choix
Prix réduits

Café zur Fernsicht

Schönste Uebersicht der Alpenkette Stadt Biel und Umgebung.

TELESCOPE

Fabrication mécanique

BOITES de MONTRES

EN PLAQUÉ OR

à tout titre et en tous genres

ROBERT GYGAX

St-IMIER

— Téléphone —

28

FABRICATION DE BIJOUTERIE ET D'HORLOGERIE

Spécialité de
REMONTOIRS
en or,
argent
et métal
PIÈCES
de rechange

Aug. WEBER

A BIENNE

CHAINES
CLES
ET MÉDAILLONS
en or,
argent
et doublé

Chronomètres, chronographes simples et avec compteurs à minutes

Répétitions et secondes indépendantes, montres sans aiguilles.

Seul représentant pour la Suisse de la fabrique de pendules et régulateurs de G. LEUENBERGER, à Langnau.

9

Fabrique d'Ébauches de Bienne
FLURY FRÈRES
A BIENNE (SUISSE)

Ebauches et finissages à clefs et remontoirs depuis
 13 à 20 lignes

Spécialité de Remontoirs au pendant
 12 $\frac{3}{4}$ et 13 lig. cyl., 18 lig. cyl., 18, 19 et 20 lig., ancras, l'épines et savonnettes

Ouvrage soigné et consciencieux 32

Adresse télégraphique : Froidévaux, Bienne.

FABRIQUE DE BOITES ARGENT, GALONNÉ ET ACIER

en tous genres et tous titres

J. A. FROIDÉVAUX

BIENNE

USINE AU BRÜHL

Téléphone

19

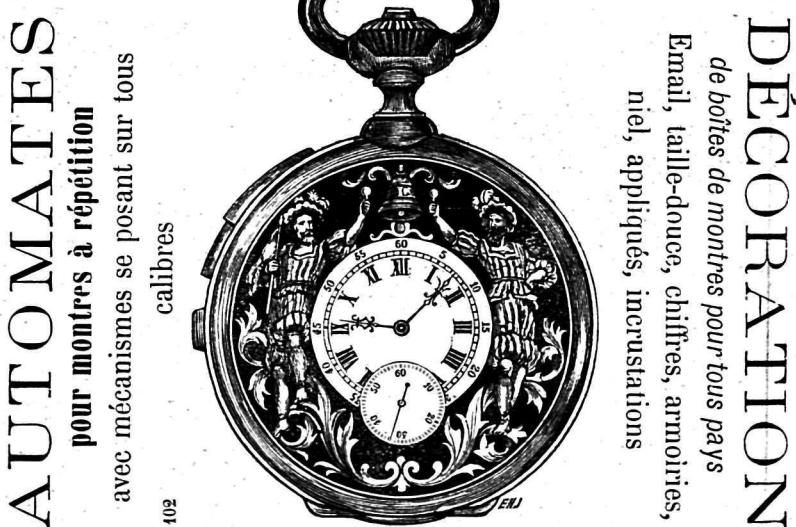
FABRIQUE D'HORLOGERIE

Spécialité pour la France, l'Espagne et l'Italie
 HORLOGERIE SOIGNÉE

ALFRED MONTBARON
 St-IMIER (Suisse) 7

ULYSSE JACOT, LOCLE
 Téléphone

Envers 344



OUTILS ET FOURNITURES D'HORLOGERIE

Lina NADENBOUSCH 10

GROS BIENNE DÉTAIL
 Diamants, Rubis, Chrysolites et Grenats

F. C. MATILE
LOCLE (Suisse)

Commission - Expédition - Roulage

Agent près des douanes françaises et suisses
 à Morteau et au Locle

72 **EXPÉDITION D'HORLOGERIE**

AFFRANCHISSEMENTS POUR TOUTES DESTINATIONS

M. KÜNZLI & Fils

MAILLERAY

FABRIQUE D'ÉBAUCHES, FINISSAGES ET MÉCANISMES

en 12, 12 $\frac{1}{2}$, 12 $\frac{3}{4}$, 13, 14 et 15 lignes 130

TRAVAIL SOIGNÉ

Représentant pour Bienne, M. HILTY-WOLF, fab. d'horl.
 » Chaux-de-Fonds, M. Arnold MATTHEY, »

29 **FABRIQUE**

BOUCLES, PENDANTS ET CANONS OLIVES

Anneaux sur acier, métal ou plaqué or

Anneaux argent massifs et
 plaqué argent

COURONNES

Formes en tous genres

J. UEBERSAX

10, rue Jaquet-Droz, CHAUX-DE-FONDS

Mention honorable à l'Exposition nationale d'Horlogerie en 1881

Fabrique d'Horlogerie garantie

EUG. VUILLEMINT

Marque de fabrique

MADRETSCH (Suisse)

Téléphone



SPÉCIALITÉ DE MONTRES POUR DAMES

or et argent

Grandes Pièces 18 à 20 lignes, Ancre

Qualité bon courant et soigné

13

Spécialité de 5
MONTRES SOIGNÉES
POUR DAMES
Ancres et Cylindres de 8 à 13 lignes
DIPLOME MÉDAILLE
Zürich 1883 Anvers 1886



H.R. THALMANN
Avenue de la Gare BIENNE Avenue de la Gare

FABRICATION DE BOITES DE MONTRES
PLAQUÉ OR
à tous titres et genres 87

EMILE PFÄFFLI
GENÈVE

DÉCORATIONS DE BOITES ET CUVETTES
or et argent

Monogrammes, Sujets et Reproduction de Portraits
taille douce et émail

Peinture sur émail
JOAILLERIE, FILETS, TOURS D'HEURES
en tous genres

NIEL, APPLIQUÉS
taille douce en couleur
et sur guilloches

Polissage

FINISSAGE
de boites
et cuvettes
or
et argent

L'BOURGUIN - BIENNE - Quartier-Neuf

Téléphone

Fabrication d'Aiguilles
Spécialité
pr exportation
Acier dorées, damasquinées

COMPOSITIONS
QUANTIÈMES, SECONDES

AIGUILLES ANGLAISES
POIRES 2
Breguets et Dessins variés
Gothiques

Découpages de Ressorts et de Plaques
à toutes épaisseurs

MANUFACTURE D'HORLOGERIE POUR TOUS PAYS
PROCÉDÉS MÉCANIQUES 6
COMMISSION — EXPORTATION



Georges FAVRE-JACOT
LOCLE (SUISSE)

FABRICATION D'HORLOGERIE
en tous genres

ALEXIS HUGUENIN
St-IMIER

EXPORTATION 8

Spécialité : Genres anglais et autrichien

FABRICATION
de

PENDANTS ET ANNEAUX
COURONNES EN TOUS GENRES

METZGER & RUEGER
BIENNE 21

Remontoirs or, argent et galonné
Ancres et Cylindres 11" à 20"

Téléphone



Téléphone

LOUIS MÜLLER
Quartier-Neuf, 55
— BIENNE — 48

Fabrication d'Horlogerie garantie

Spécialité de Remontoirs or et argent
de 12 à 21 lignes

Finissages de Genève pour **H-SCH+** pièces de première qualité
en 12 et 13 lignes

HAEGLER-SCHWEIZER
BIENNE (Suisse) 4

MANUFACTURE DE LIMES ET BURINS
pour Horlogers, Bijoutiers, Graveurs

MAISON FONDÉE EN 1842

Médailles à Genève 1880, Chaux-de-Fonds 1881, Zurich 1883

M. A. NUSSBAUM
BACHET DE PESAY
GENÈVE

137



FABRIQUE D'HORLOGERIE

Spécialité

de

18

Remontoirs or 12 et 13 lignes

POUR DAMES

Léon GAGNEBIN-DU-BOIS
ST-IMIER (Suisse)

Café-Restaurant du Jura
Place du Marché

Vins naturels - Bière ouverte

Samedis, tripes. — Lundis, gâteau au fromage. — Fondues à toute heure.

Se recommande au mieux.

22

G. KURTH.

ON OFFRE A VENDRE

pour cause de santé, un

MAGASIN DE MODES

Adresser les offres sous chiffre S. M. 241, à l'expédition du journal.

132

Magasin de Verrerie et Porcelaine

L. SPECKERT-GRINDAT

15, rue du Quartier-Neuf, à BIENNE

Articles de ménage en tous genres. Déjeuners et Dinners complets en fine porcelaine, unis et décorés. — Verres de toutes sortes en cristal fin et ordinaire. Services de table, ferblanterie, etc.

Lampes de table et à suspensions de première qualité garantie.
Lampes Progrès.

Prix très réduits

25

DÉPOT DE BOUTEILLES A VIN

Avis à MM. les Fabricants d'horlogerie

AU PANIER FLEURI

Maison de Gros et Détail en Papeterie et Quincaillerie

Rue du Canal BIENNE Rue du Canal

Offre aux conditions extra avantageuses :

Papier d'emballage gris collé prima en feuilles ou en rouleaux à fr. 36.— les 100 kil.

»	gris cassé (sans colle)	»	36.—	»
»	brun belge prima	»	58.—	»
»	jaune banque imit.	»	78.—	»
»	banque véritable	»	110.—	»
»	couronne (37/46 cm.) soie brun (Uhrenschiltli) n'oxydant pas	»	1.40 la rame	
»	blanc	»	2.—	»
»	rose	»	3.50	»
»	raisin (34/68 cm.) rouille brun	»	4.40	»
			8.— le mille	
			1.80 le kilo	
			5.50 la rame	
			8.—	
			3.75 le mille	
			5.75	»
			26.— la douzaine	

Registres et Fournitures de bureau toujours au grand complet

à des prix y relatifs

120

EXÉCUTION PROMPTE ET SOIGNÉE

Envoi d'échantillons franco sur demande

Marchandise franco pour toute la Suisse — Conditions de paiement: 3 mois avec 3% d'escompte

Se recommande

M. LEBLANC-SCHALCH.

Exiger la marque
aux deux hibouxExiger la marque
aux deux hiboux

La saison actuelle est des plus favorables à l'emploi du

THÉ BURMANN

purgatif, rafraîchissant, anti-glaireux

n'échauffant pas l'estomac et n'irritant pas les intestins comme toutes les pilules purgatives à base d'aloës, etc. Son action est douce et bienfaisante, son emploi facile, son goût agréable. Une tasse tous les matins pour chasser l'excès de bile, purifier le sang, guérir la jaunisse, la migraine, les hémorroïdes, prévenir les étourdissements.

La popularité dont jouit le véritable

122

THÉ BURMANN

a fait surgir de nombreuses et mauvaises imitations ; exiger dans chaque pharmacie, à 1 franc la boîte, la seule bonne préparation de ce genre, le **THÉ BURMANN**.

Pharmacie BURMANN, LOCLE

AU PLANTEUR
BIENNE FRITZ SETZ BIENNE
Rue du Canal Rue du Canal

Spécialité en Tabacs et Cigares
de tous prix et de toutes provenances.

Le plus grand et le plus bel assortiment dans tous les articles pour fumeurs et priseurs.

PIPES en véritable écume de mer et tuyau merisier, depuis fr. 1.50 pièce
CIGARES HAVANNE de première qualité à fr. 18 le cent. 26

Etuis dans tous les prix

ETUIS 11

OTTO TIETZE, BIENNE

FANTAISIE

Etuis patent à partir de 25 ct.

La Rôtisserie de cafés

Fabrique
d'Extrait de café
(fondée en 1816)

—
Marque de fabrique
déposée
—



Fabrique
d'Extrait de café
(fondée en 1816)

—
Marque de fabrique
déposée
—

CHARLES KAUFMANN A BIENNE

recommande ses trois qualités exquises de café rôti
en paquets de 1/8, 1/4 et 1/2 kilo, à fr. 1.20, 1.40, 1.60.

En vente dans les principaux magasins d'épicerie.

Les ménagères sont rendues attentives que mes cafés, malgré leur emballage parfait, sont expédiés à tous mes clients dans des caisses en fer-blanc, afin de leur conserver leur qualité et leur arôme.

17

HOTEL DE BIENNE (BIELERHOF)

vis-à-vis de la gare

Établissement recommandable à MM. les voyageurs de commerce, touristes ainsi qu'aux Sociétés.

Bonne cuisine — Vins naturels — Chambres à différents prix — Grandes salles — Bains et douches à l'hôtel — Table d'hôte à midi 10 minutes — Plats du jour — Restauration à la carte à toute heure — Exposition permanente de montres. Tous les mardis, marché d'horlogerie.

Se recommande C. RIESEN-RITTER, propriétaire.

Clouterie, Ferronnerie et Quincaillerie. Articles de Bâtisse

ARNOLD BENZ

61, Rue Haute, BIENNE

Spécialité de fil de fer recuit, du n° 0 au n° 12 P. L. pour montures de boîtes. — Chaises à vis. — Manches de limes et de burins. — Laiton en fil, en barres et en planches. — Pointes pour caisses d'emballage. — Ustensiles de cuisine, de ménage et de cave. — Serrures, fiches et charnières. — Paumelles et autres. — Ferments de portes, de fenêtres, de jalousies. 24

CAFÉ-RESTAURANT F. SCHNEIDER

Vis-à-vis de la Gare

Consommations de premier choix. Service actif et soigné.

Se recommande.

F. SCHNEIDER.

14

DROGUERIE INDUSTRIELLE

SPÉCIALITÉS

pour Fabricants de boîtes, Doreurs, Nickeleurs, Graveurs, Fabricants de cadrans

Bains de nickel extra blanc

101

Matières pour précipiter les lavements d'or et d'argent

G. ROMANG

Rue Basse BIENNE Rue Basse

COMMERCE DE VINS

d'Espagne, de France et du Pays
EN GROS ET EN DÉTAIL

Expédition en caisse à partir de 6 bouteilles

23

BASERBA 8 CIE, BIENNE

Rue de Nidau

J. Rodolphe GYGAX

St-IMIER

MONTAGE DE BOÎTES

en tous genres

SPÉCIALITÉ

de Boîtes argent

On offre à vendre

de suite, un atelier de graveur et guillocheur, comprenant plusieurs tours et tout l'outillage complet pour cette profession. — Prix avantageux.

S'adresser à l'agence E. ROSSET et fils, rue de la Côte 181, Locle. 119



CONFISERIE, PATISSERIE

Fabrication de sirops en tous genres

Sucre de malt

Leckerlis de Bâle, 1^{re} qualité

Caramels fins

DESSERTS DE TOUTES ESPÈCES

Pastilles de gomme
en gros et en détail.

DROPS ET ROCKS

PERROT-ERNST

Bienne 40
89, Rue de la Gare, 89.

CAFÉ A REMETTRE

Pour cause de cessation de commerce et après vingt ans d'exploitation, on offre à remettre pour la St-Georges prochaine, sous de bonnes conditions, un

Café-Restaurant

situé au centre du village et jouissant d'une bonne clientèle.

S'adresser, pour renseignements et conditions, à M. J. Ed. Humbert-Prince, notaire, rue Fritz-Courvoisier 21, à Chaux-de-Fonds. 116

PHARMACIE DE L'AIGLE

Quartier-Neuf, Bienne, Quartier-Neuf

SPÉCIALITÉ

d'essences de lavande surfine et grasse, pour peintres.

Produits chimiques garantis purs pour doreurs et nickeleurs.

W. GUGELMANN.

42

USINE GENEVOISE DE DÉGROSSISSEMENT D'OR GENÈVE

FONTE ET LAMINAGE

de

Nickel pur et d'Alliages de Nickel

pour tous usages, spécialement pour les
FABRIQUES D'HORLOGERIE ET DE BOITES DE MONTRES

Planches, tringles et fil de toutes dimensions

Dégrossissages en carrures et lunettes — **Ciselé**

Découpages de platines, de rondelles pour fonds et cuvettes, de cercles pour carrures sans soudure,
de flans pour monnaies, médailles et jetons

Soudures — Anodes

CHRYSOCALÉ

Plaquée or et argent sur Nickel et Chrysocalé

Une maison de premier ordre
faisant les **pivotages de pi-**
gnons et autres, demande du travail
en toutes qualités et genres, depuis
75 cent. la douzaine.

Prompte exécution.

Prendre l'adr. au bureau du journal.

On demande pour administrer
une fabrique de montres et de petites
pendules de voyage, un

Directeur commercial
avec cautionnement de fr. 25,000 ou
souscription d'un chiffre équivalent
d'actions de la Société en formation.

Appointements fixes et part de
bénéfices. (H2337X) 139

S'adresser avec références à **M. A.**
M. Cherbuliez, arbitre de com-
merce, rue Petitot n° 10, à Genève.

Deux ou trois bons **pivoteurs**
ancre et quelques **remonteurs** pour
pièces cylindre et ancre trouveraient
de suite de l'occupation à la fabrique
d'horlogerie, **Rocher 5,**
Neuchâtel. 136

Un ouvrier horloger
connaissant les emboîtements, les repas-
sages, les remontages, les échappements
et l'achevage des montres,
cherche une place dans un comptoir
ou dans une fabrique.

Prière d'adresser les offres et les
demandes de renseignements au bu-
reau du journal. 135

ON DEMANDE A ACHETER
un pupitre à une place et une grande
armoire.
S'adresser au bureau de la *Fédé-
ration horlogère suisse*.

COMMERCE EN GROS F. REYMOND & CIE A BIENNE

Nickel pur

en cubes, grenailles, anodes, tôles, fils, etc.

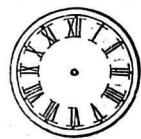
Plaquée de nickel pur, en tôles et fils, sur fer, acier, mallechort, cuivre et laiton

Nickel allié, plaqué sur chrysocalé ou laiton

PLAQUÉ D'OR ET PLAQUÉ D'ARGENT
sur tous métaux et à tout titre 128

Tubes, charnières et soudures en nickel

NOTA. — Tous nos métaux peuvent être livrés : polis à la brosse, ciselés,
découpés et tréfilés, dans toutes les formes et toutes les dimensions.



G. JOHO
BERNE 65

LIMES D'HORLOGERIE
Marque Cadran

Dans les bons magasins de fournitures
Dépôt général : **G. JOHO, Berne.**

1ers prix aux expositions de Chaux-de-Fonds

PLANTAGE D'ÉCHAPPEMENTS

CHRONOMÈTRES BASCULE
dans tous les genres 124

SÉRIEUSE GARANTIE

HUGUENIN-STRaub
Charrière 27, Chaux-de-Fonds

F. SCHENKER
SAINT-IMIER

Dorure, argenture et nickelage.
Polissage et finissage de boîtes et
cuvettes.

Rhabillage pour horlogers et
bijoutiers.

Spécialité d'imitation galonné
et dorures fortes. Dorures
artistiques, ors de couleur,
vieil argent, etc. 37

Travail prompt et garanti.

FABRIQUE

d'Etuis de Montres
en tous genres

CHARLES GOERING & Cie
CHAUX-DE-FONDS 46

CAFÉ-RESTAURANT
et
JARDIN D'ÉTÉ
GAMBRINUS
tenu par

WILD-REY
BIENNE

Téléphone

34

GRANDE BRASSERIE
SALLE DE CONCERT

Maison fondée en 1848

Manufacture de verres de montres
tous genres
Verres, médaillons, pendules
et boussoles

H. CONSTANTIN & Cie
PLAINE DE WALSCH
près Sarrebourg (Lorraine)

SPÉCIALITÉ D'ASSORTIMENTS
pour l'exportation 117

L'imprimerie du *Nouveau Pressverein de Bienne* se recommande à
MM. les Horlogers et aux Sociétés
pour l'exécution prompte et à des
prix avantageux de tous les travaux
typographiques les concernant.